

Définition :

Les produits de peintures et systèmes de peinture pour bois extérieurs doivent être classés selon la norme EN 927-1 :

- selon l'usage, dans des catégories relatives à la stabilité de la partie d'ouvrage support de finition
- selon l'aspect (épaisseur, pouvoir masquant, brillant)
- selon les conditions d'exposition qui font intervenir des facteurs relatifs à la construction et aux conditions climatiques

Les produits de peinture peuvent être classés en cinq familles au sens de la norme NF T 36 005.

Lasure (transparente) :

Produit liquide formant un film transparent ou semi-transparent, pour la décoration et la protection du bois contre les intempéries, qui par ailleurs facilite les travaux d'entretien.

Les lasures sont des produits de finitions transparents qui laissent l'aspect du bois et sa structure visibles ; elles se dégradent par érosion (farinage) sous l'action de l'eau et des UV.

La rénovation s'effectue par brossage à la brosse nylon, époussetage et application d'une couche de rénovation.

Certains de ces produits peuvent contenir un ou des biocides qui protègent le film et/ou l'interface avec le bois contre les attaques des champignons de bleuissement, les moisissures et les insectes.

Lasure opaque :

Le terme de lasure opaque est utilisé pour un produit qui laisse la structure du bois visible, mais qui masque le veinage.

Peinture :

Produit liquide en pâte qui, appliqué sur un support, forme un feuillet doté de qualités protectrices, décoratives et/ou spécifiques.

Une peinture est en général un produit opaque qui se dégrade par craquelage et écaillage.

Sous conditions identiques d'exposition aux intempéries et aux UV, sa tenue est plus longue que celle des lasures, mais sa rénovation exige des travaux supplémentaires : ponçage, brossage de toutes les parties non adhérentes, époussetage, application d'une couche d'égalisation puis de une ou deux couches de finition.

Vernis :

Produit de finition qui, appliqué sur un support, forme un feuillet transparent doté de qualités protectrices, décoratives et/ou spécifiques.

L'évolution et l'entretien d'un vernis sont proches de ceux d'une peinture.

Revêtement plastique épais

Produit prêt à l'emploi, à caractère protecteur, constitué principalement par un mélange de liant synthétique, d'aggrégats et de charges minérales inertes avec ou sans pigment.

Le DTU 41.2 admet en revêtement extérieur les RPE utilisables sur des panneaux dérivés du bois.

Caractéristiques :

Fonctions :

Les lasures extérieures présentent deux fonctions principales obligatoires et deux fonctions complémentaires facultatives.

Les fonctions principales sont la protection contre les agressions climatiques, et la facilité d'entretien, dans les conditions d'essais de la norme de vieillissement naturel.

Les fonctions complémentaires sont la protection contre le bleuissement et contre les insectes.

Peinture :

Les produits de peinture et les systèmes de peinture pour le bois en extérieur doivent être classés, selon la norme NF EN 927-1, d'après :

- l'usage, dans des catégories relatives à la stabilité du support pour lequel ils conviennent
- l'aspect du film (épaisseur, pouvoir masquant, brillance)
- les conditions d'exposition (clément, moyen, sévère)

Fabrication :

Les produits de finition sont des mélanges dans lesquels chaque constituant remplit une fonction spécifique.

Le rôle du formateur est d'optimiser le dosage de chacun des composants : liants, pigments, solvants, autres additifs (charges, siccatifs, gomme, etc.).

Références normatives :

Normes actuelles :

- NF EN 927 (NF T 34-201) : Peintures et vernis – Produits de peinture et systèmes de peinture pour le bois en extérieur
 - Partie 1 – Classification et sélection
 - Partie 2 – Spécifications de performance
 - Partie 3 – Essais de vieillissement naturel
 - Partie 4 – Détermination de la perméabilité à la vapeur d'eau
 - Partie 5 – Détermination de la perméabilité à l'eau
 - Partie 6 – Vieillissement artificiel des revêtements pour bois par exposition à des lampes UV fluorescentes et à de l'eau
- NF EN 971 (NF T 36-001) : Peintures et vernis – Termes et définitions pour produits de peinture
- NF T 30 001 : Peintures – Dictionnaire technique des peintures et des travaux de peinture
- NF T 36-005 : Peintures et vernis – Classification des peintures, des vernis et des produits connexes
- NF T 34-302 : Peintures et vernis – Produits de peinture et systèmes de peinture pour le bois en extérieur – Lasures
- NF T 30-806 : Contrats d'entretien
- NF P 74 201 : DTU 59.1 – Travaux de peinture des bâtiments
- Autres DTU comportant des prescriptions sur la finition des ouvrages en bois : DTU 36-5, DTU 41-2
- FD-P 20651 Durabilité des éléments et ouvrages en bois
- NF P 23305 NF P 23 305 – Menuiseries en bois – Spécifications techniques des fenêtres, portes fenêtres et châssis fixes en bois,

Norme obsolète :

- NF T 72-086 : Produits de protection du bois – Lasure – Essais de vieillissement naturel

Autre document

Guide d'entretien des ouvrages en bois (FCBA)

Principales spécifications et recommandations :

Système de finition :

Afin de sélectionner un système de finition approprié, il est important de connaître :

- l'usage, dans une catégorie relative à la stabilité du support :
 - système stable : fenêtre, porte-fenêtre, fermeture, etc.
 - système semi-stable : bardage à rainure-languette
 - système non stable : bardage à recouvrement
- l'aspect recherché (épaisseur, pouvoir masquant, brillance)
- les conditions d'exposition (clément, moyen, sévère)
- la fréquence d'entretien souhaitée

Compatibilité :

Il est nécessaire de vérifier la compatibilité entre l'essence de bois et le produit de finition utilisé.

Bois présentant des difficultés de finition :

Certaines essences de bois, de par leurs caractéristiques anatomiques ou chimiques, n'acceptent pas toutes les finitions.

Les principales difficultés rencontrées sont :

- **Bois acides** : accélération du durcissement qui implique une médiocre qualité du film et corrosion des organes de fixation (chêne, châtaignier, douglas, western red cedar...)
- **Bois gras** : présence de remontées de matières grasses qui réduisent, voire empêchent l'adhérence du produit de finition (doussié, merbau, teck, niangon...)
- **Bois à tanin ou à extraits colorés** : coulures de tanin provoquées par une humidification abondante du bois (chêne, châtaignier...)
- **Bois fortement résineux** : exsudations de résine plus ou moins importantes lors d'exposition au soleil ou à la chaleur (pin maritime, pin sylvestre, pitchpin, épicéa...)
- **Bois contenant des anti-oxydants** : les finitions se polymérisant par oxydation (résine alkyde, huile siccatrice) ne parviennent pas à sécher (iroko, padouk...)

Mise en œuvre :

Il est essentiel que le produit de finition convienne à l'usage.

Il est également essentiel de respecter les recommandations du NF DTU 59.1 ainsi que celles des fiches techniques des produits, en particulier concernant les travaux de préparation de surface.

La mise en œuvre des finitions extérieures doit avoir lieu sur des bois massifs à une humidité maximum de 18 %.

En travaux d'extérieur, la température ambiante ainsi que celle du subjectile ne doivent pas être inférieures à 5°C, et l'hygrométrie ne doit pas être supérieure à 80 % (90 % en climat tropical humide).

Entretien des surfaces :

La durabilité des ouvrages revêtus d'un système de finition nécessite qu'ils soient normalement entretenus et que leur usage soit conforme à leur destination.

L'entretien est à la charge du maître d'ouvrage après réception. Cet entretien doit être réalisé selon le fascicule NF T 30-806.

Système certification qualité :

Dossier Technique et Certification collective Produit de finition pour le Bois

Caractéristiques certifiées :

- protection hydrofuge
- protection contre les intempéries (protection provisoire)
- fonctions complémentaires anti-bleu
- fonctions insecticides

Informations environnementales et sanitaires :

Concernant les questions environnementales et sanitaires, les finitions extérieures sont concernées par les rubriques suivantes :

- Données environnementales
- Règlement Reach
- Directive Biocides
- Directives COV
- Produits chimiques
- Déchets de produits chimiques

Le contenu de ces rubriques est indiqué dans la fiche 01.03.

Organisation professionnelle :

FIPEC

(Fédération des industries des peintures, encres, couleurs, colles et adhésifs)